

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 juin 2022

N° 2022-336

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI

Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35 M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50 M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30 M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15 Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00 Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53 M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35 Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21 Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35 M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50 Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30 Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35 Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21 M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05 M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30 M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30 M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30 Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59 M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50 M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21 Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 16h14 M. Bastien RIVIERES à Mme Anné LEPINE à partir de 12h15 M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30 M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05 Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 24 juin 2022

Délibération

Direction de la programmation budgétaire

Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle

N° 2022-336

Affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec les instructions budgétaires et comptables M57 et M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du compte administratif doit être décidée préalablement à sa reprise dans la cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que conformément aux instructions précitées, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement », composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

De ce fait, dans certains cas, le compte administratif fait apparaître au niveau de la section d'investissement un solde d'exécution déficitaire correspondant au besoin de financement prévu et non réalisé et un résultat excédentaire en section de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu.

Après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement ; étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- -à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement,
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (ligne 002) (report à nouveau créditeur) ou à titre de dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Les résultats 2021 par entité financière et par section sont détaillés dans l'annexe 1 au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires, M43 « Transports de voyageurs » et M49 « Eau et Assainissement »,

Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les modalités de vote du budget (délibération n°2008/0748 du 28 novembre 2008) ainsi que le mode de provisionnement des risques (délibération n°2008/0747 du 28/11/2008) adoptés par le Conseil de Communauté et applicables aux comptes afférents à l'exercice 2009.

Vu les différents documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2021,

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 juin 2022 approuvant le compte administratif pour l'exercice 2021 du Budget principal et des Budgets annexes y compris le compte financier de la régie du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), de la régie de l'eau industrielle, de la régie des restaurants du personnel et des élus de Bordeaux Métropole et de la régie relative à la gestion des équipements fluviaux,

Vu les avis rendus par les Conseil d'exploitation des Régies, SPANC (en date du 06 mai 2022), Eau industrielle (en date du 06 mai 2022), des Restaurants du personnel et des Élus de Bordeaux Métropole (en date du 11 mai 2022) et Gestion des équipements fluviaux (en date du 24 mai 2022),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il y a obligation d'inscrire les résultats de l'exercice 2021 au budget 2022,

DECIDE

Article unique:

d'approuver Les propositions d'affectation des résultats 2021 des différents budgets conformément à l'annexe 2 jointe à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
28 JUIN 2022

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE :
30 JUIN 2022

Madame Véronique FERREIRA